

MARATHON « Ardennes - Lorraine - Vosges - Alsace »

ETAPE 1 : MARCHE-en-FAMENNE - VIRTON - SAINT-DIE des Vosges - COLMAR
ETAPE 2 : COLMAR - SAINT-DIE des Vosges - BOUILLON - MARCHE-en-FAMENNE

VOSGES
le Département



REGLEMENT PARTICULIER



Départ de Marche le VENDREDI 26 février 2016 - Arrivée de la 1^{re} étape et départ de la 2^{ème} étape
à Colmar le SAMEDI 27 février 2016 - Retour à Marche le DIMANCHE 28 février 2016

Epreuve d'orientation cartographique - 2 étapes de 750km - 6 sections - 1500km en 2 nuits

Ouvert à tous les véhicules modernes, young et oldtimers - Trip facultatif et GPS autorisés - Accessible à 35 équipages sur invitation



PROMORGAEVENTS
Promotion et organisation d'événements sportifs automobiles
<https://www.facebook.com/promorgaevents>
Cédric PIROTTE
Coordination et Logistique
+32 (0)471/62.21.16
Rue de Soheit, 10
B- 4590 ELLEMELLE (Belgique)
promorgaevents@gmail.com

news
classicracing.com
Toute l'actualité du véhicule historique

moëbius
groupe graphique
quai de complègne. 9
4500 - huy
085/311.411
coprvorez@skynet.be
www.moebius-groupe.be

SAINT-DIE DES VOSGES

ON VA VOUS ETONNER !
rue des brasseurs 35
4500 - huy
085/230.320
coprvorez@skynet.be
www.moebius-groupe.be

TRIPY

Colmar

« 1^{er} MARATHON ARDENNES – LORRAINE – VOSGES – ALSACE »

(Marche-en-Famenne – Virton – Saint-Dié des Vosges – Colmar – Saint-Dié des Vosges – Bouillon)

Du vendredi 26 février au dimanche 28 février 2016

Règlement particulier provisoire (édité le 22 septembre 2015)

« Promorgavents » organise administrativement et techniquement, du vendredi 26 février au dimanche 28 février 2016, une épreuve dénommée « Marathon Ardennes – Lorraine – Vosges - Alsace », disputée conformément au présent règlement particulier en respectant intégralement les lois en vigueur en matière de circulation routière et régulièrement déclarée auprès des préfectures concernées.

Responsable de l'évènement :	PIROTTE Cédric, Coordination et Logistique
Adresse administrative:	Rue de Soheit, 10 – B4590 ELLEMELLE
Coordonnées de contact :	GSM : +32/(0)471.622.116 - @ : promorgaevents@gmail.com
Provinces belges traversées :	Namur et Luxembourg
Régions administratives françaises visitées :	Lorraine et Alsace
Départements empruntés :	Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle, Vosges, Bas-Rhin et Haut-Rhin
Préfectures impliquées :	Nancy, Bar-le-Duc, Metz, Epinal, Strasbourg et Colmar

Article 1 : Description de la manifestation

Le « **Marathon Ardennes – Lorraine – Alsace – Vosges** », en abrégé « **ALVA** » est une épreuve d'orientation cartographique à parcours secret de type pénalisant se déroulant entièrement sur la voie publique et respectant intégralement le Code de la route des pays traversés. **Il ne s'agit en aucun cas d'une compétition sportive ni d'un rallye de régularité à moyenne imposée ou d'une épreuve de vitesse.** Elle se dispute entièrement de nuit selon un parcours libre ou imposé et un itinéraire-horaire idéal donné à titre indicatif, issu des temps idéaux de passage (TIP) calculés à la moyenne théorique et unique de **50km/h MAXIMUM**.

L'organisateur a déposé, dans les délais requis par l'Administration et les lois françaises en vigueur, un dossier de déclaration dans les 6 préfectures citées et concernées par l'itinéraire.

La **prudence** indispensable et le **respect** intégral du Code de la route sont **impératifs** pour la sécurité des équipages et le bon déroulement de l'épreuve notamment auprès des riverains et des autres usagers de la route.

Elle est accessible uniquement sur invitation personnelle (demande d'inscription préalable dûment acceptée) et réservée aux voitures modernes et anciennes, totalement de série et homologuées route.



moëbius
groupe graphique

quai de complègne, 9
4500 - huy
085/311.411
coprvorez@skynet.be

ON VA VOUS ETONNER !

rue des brasseurs, 35
4500 - huy
085/230.320
coprvorez@skynet.be

www.moebius-groupe.be

Article 2 : Présentation du parcours

Ce marathon représente un parcours total d'environ **1500km** et divisé en **2 étapes de 750km** et **6 sections** agrémentées de zones pénalisantes (**CP, CPH, CH, CHS, ZPS**). Les sections sont ainsi dénommées : étape de sélection (section 1 de Marche à Virton), étape de concentration (section 2 de Virton à St-Dié), étape de classement – 1^{ère} partie (section 3 de St-Dié à Colmar), étape de classement – 2^{ème} partie (section 4 de Colmar à St-Dié), étape de ralliement (section 5 de St Dié à Bouillon) et étape finale (section 6 de Bouillon à Marche).

L'épreuve traverse les Provinces de Namur et du Luxembourg, pour ce qui est de la partie belge puis emprunte, sur le territoire français, les Régions administratives de la Lorraine et de l'Alsace, composées des Départements de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe et Moselle, des Vosges, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Ce marathon « **ALVA** » se dispute les nuits du vendredi 26 au samedi 27 et du samedi 27 au dimanche 28 février 2016 et fera escale, entre les étapes, à COLMAR.

Lieu de départ et d'arrivée : Tour de la Famenne – Le Club – Parking du Karting de la Famenne (N4 Namur – Luxembourg) – Rue Baschamps, 19, 6900 Marche-en-Famenne – Coordonnées GPS : 50°14'07.6"N 5°18'05.7"E

Ville d'étape et lieu de repos : Colmar – D83 – Hôtel « Le Roi Soleil » (face à l'aéroport) – 1B rue des Frères Lumière, 68000 Colmar, France – Coordonnées GPS : 48°06'46.0"N 7°21'56.8"E

Article 3 : Description de l'itinéraire

Afin de respecter l'esprit de l'époque des grands marathons de la route et l'aspect découverte et touristique de ce type d'épreuve, la description de l'itinéraire se fera uniquement à partir de **cartes en couleurs entièrement tracées** sur base des versions **IGN au 1/100.000^e en Belgique et MICHELIN au 1/150.000^e en France** et qui seront agrandies au maximum sur un **format A4 ou A3** composant un livret qui sera appelé un « **MAP BOOK** ».

Le trait sera de **couleur NOIRE** (ou ROUGE dans les étapes de classement) et pourra être interrompu, dans une traversée de village, de sorte de pouvoir lire plus facilement les routes s'y trouvant. **Le trajet y sera donc « libre » et ne sera pas vérifié par Tripy. Il ne comportera dès lors aucun contrôle de passage.**

En accompagnement de ces cartes, afin de faciliter et préciser la navigation, il vous sera remis un « **ROAD-BOOK** » sous forme littéraire et comprenant notamment l'entrée et la sortie des villages traversés, le N° de la nationale ou de la départementale, sur le territoire français, et les instructions à suivre lors des changements principaux de direction. Toutes ces informations routières seront accompagnées de distances totales métrées, relevées à partir d'un Tripmaster et ce depuis le point de départ de chaque section ou de chaque secteur.

Un catalogue des abréviations sera édité dans le road-book et fera partie intégrante du présent règlement.

Tous ces documents seront remis aux concurrents dès leur présentation aux vérifications de sorte qu'ils puissent s'acclimater aux règles établies. **L'usage de cartes personnelles plus précises, à plus faibles échelles, est autorisé ! Un étalonnage, d'une longueur de 5,00km au minimum, sera proposé aux concurrents dès le début de la 1^{ère} étape.**

Article 4 : Programme général de la manifestation

<u>Jeudi 1^{er} octobre 2015 :</u>	Publication du règlement particulier provisoire et ouverture des engagements
<u>Mardi 1^{er} décembre 2015 :</u>	Clôture des inscriptions à droits minorés et des versements anticipés
<u>Mardi 8 décembre 2015 :</u>	Publication de la liste provisoire des invités acceptés
<u>Lundi 1^{er} février 2016 :</u>	Clôture des inscriptions à droits majorés et des versements complémentaires
<u>Lundi 15 février 2016 :</u>	Publication de la liste définitive des engagés et attribution des numéros

Vendredi 26 février 2016 :

- **14h00** : Ouverture du secrétariat, vérifications administratives et distribution des documents et du matériel (plaques, tripy, map-book et road-book)
- **15h30** : Fermeture du secrétariat et des vérifications administratives
- **16h00** : Briefing oral et dernières instructions
- **16h30** : Départ de la voiture ouvreuse (vérification du parcours)
- **17h00** : Départ de la 1^{ère} étape dans l'ordre des numéros

Samedi 27 février 2016 :

- **à partir de 9h00** : Arrivée de la 1^{ère} étape et petit-déjeuner
- **15h30** : Affichage du classement partiel provisoire à l'issue de la 1^{ère} étape
- **16h00** : Affichage du classement partiel définitif et des ordres de départ de la 2^{ème} étape
- **17h00** : Départ de la 2^{ème} étape dans l'ordre du classement provisoire

Dimanche 28 février 2016 :

- **à partir de 9h00** : Arrivée finale et buffet petit-déjeuner
- **11h00** : Affichage du classement final provisoire à l'issue de la 2^{ème} étape
- **11h30** : Affichage du classement final définitif
- **12h00** : Proclamation des résultats et remise des trophées

L'itinéraire-horaire est découpé de la manière suivante (toutes les distances sont données approximativement):

ETAPE 1 : nuit du vendredi 26 au samedi 27 février 2016 (750km)

17h00 : Départ de l'étape 1 – section 1 : Marche-en-Famenne – Virton (**étape de sélection = 200km**)

Traversée de la Province du Luxembourg – 2 pauses de 15' (ravitaillements)

21h30 : Départ de l'étape 1 – section 2 : Virton – Saint-Dié des Vosges (**étape de concentration = 300km**)

Traversée de la Lorraine (Meuse et Meurthe et Moselle) – 1 pause de 30' en fin de section

4h00 : Départ de l'étape 1 – section 3 : Saint-Dié des Vosges – Colmar (**étape de classement – 1^{ère} partie = 250km**)

Traversée des Vosges du Sud (Haut-Rhin) – 2 pauses de 15' (ravitaillements)

9h30 : Arrivée de l'étape 1 à Colmar

ETAPE 2 : nuit du samedi 27 au dimanche 28 février 2016 (750km)

17h00 : Départ de l'étape 2 – section 4 : Colmar – Saint-Dié des Vosges (**étape de classement – 2^{ème} partie = 250km**)

Traversée des Vosges du Nord (Bas-Rhin) – 1 pause de 15' (ravitaillement) et 1 pause de 30' en fin de section

22h45 : Départ de l'étape 2 – section 5 : Saint-Dié des Vosges – Bouillon (**étape de ralliement = 300km**)

Traversée de la Lorraine (Moselle) – 1 pause de 15' en fin de section

5h00 : Départ de l'étape 2 – section 6 : Bouillon – Marche-en-Famenne (**étape finale = 200km**)

Traversée de la Province de Namur – 1 pause de 15' (ravitaillement)

9h15 : Arrivée finale à Marche-en-Famenne

Article 5 : Vérifications administratives – Admission des équipages

Celles-ci se dérouleront le **vendredi 26 février 2016, entre 14h00 et 15h30**, et seront d'ordre tout à fait général. Au cours de ces vérifications, le conducteur et le navigateur devront présenter leurs cartes d'identité ou leur passeport ainsi que leurs permis de conduire en cours de validité pour la durée de l'évènement et les documents du véhicule. Lors du contrôle administratif, les concurrents devront signer un document de type « **abandon de recours** » dans lequel ils dégagent toute responsabilité envers l'organisateur et déclarent être entièrement conformes, techniquement, au Code de la route et être en ordre, administrativement, de documents légaux et s'engagent notamment à respecter scrupuleusement les règles sur la circulation routière et les normes légales au niveau du bruit édictées dans le présent règlement particulier.

L'épreuve est accessible uniquement sur invitation et ce sur base d'une liste des équipages régulièrement inscrits à la date de clôture des engagements. **La participation des mineurs est toutefois interdite.** Elle est réservée aux participants admis à la manifestation dont l'équipage sera composé d'un conducteur et d'un navigateur qui pourront néanmoins se répartir le temps de conduite totalement librement. Les propriétaires des véhicules engagés circulent sous le couvert de leur propre assurance. **Il leur appartient donc de vérifier au préalable auprès de leurs Compagnies d'Assurances la validité de leur contrat pour l'épreuve à laquelle ils participent.**

Article 6 : Normes techniques – Admission des véhicules

6.1. Généralités

Tous les véhicules sont admis et devront être **de série**, régulièrement immatriculés et assurés et disposant d'une carte verte de contrôle technique en cours de validité. **Les véhicules de compétition sont strictement interdits** ; seuls les accessoires autorisés par les législations en vigueur sont autorisés.

6.2. Equipements

Tous les véhicules seront équipés au minimum d'un compteur kilométrique totalisateur en bon état de fonctionnement. **L'emploi d'un Tripmaster, bien que conseillé pour sa précision, n'est pas obligatoire.** Tous les véhicules seront équipés d'une admission d'air de série et d'un échappement d'origine.

6.3. Bruit

Les voitures jugées ou mesurées anormalement bruyantes ne seront **pas autorisées à prendre le départ**. La décision sera sans appel. Dans ce cas, les équipages ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement versés à l'organisateur.

Attention : les signatures de l'équipage en bas de l'abandon de recours attesteront, en particulier, de la conformité de la voiture vis-à-vis de **l'admission d'air et de l'échappement, tous deux de série (maximum 95db).**

6.4. Catégories

Les véhicules seront répartis en **3 catégories** (A, B, C) selon la date de la **1ère mise en circulation** inscrite sur le document de référence (certificat d'immatriculation) :

- o Catégorie **A** : véhicules immatriculés au plus tard le 31 décembre **1980 (OLDTIMERS)**
- o Catégorie **B** : véhicules immatriculés entre le 1er janvier **1981** et le 31 décembre **1989 (YOUNGTIMERS)**
- o Catégorie **C** : véhicules immatriculés après le 1er janvier **1990 (MODERNES)**

Nota : Il sera tenu compte d'un coefficient d'âge par véhicule (= ka – voir le mode de calcul à l'article 13)

6.5. Nombre de voitures admises

Pour garder le caractère convivial à l'épreuve mais aussi pour des raisons logistiques et de limitation évidente des nuisances nocturnes en s'interdisant tout trouble de l'ordre public, le nombre maximum de voitures est fixé à **35**.

Une **pré-liste** sera ouverte dès la parution du projet de règlement particulier et régulièrement mise à jour.

Elle sera définitivement close à la date de clôture des inscriptions à droits minorés.

Elle garantit, aux **préinscrits**, une priorité valable **jusque la clôture des inscriptions à droits majorés.**

La règle classique de réception des demandes d'engagement s'appliquera suivant la réception du bulletin et le versement de l'acompte.

Si le nombre maximum autorisé (**35**) est atteint avant la date de clôture des engagements, l'organisateur constituera une liste d'attente et en informera les équipages inscrits en surnombre. En cas de forfait d'un équipage **préinscrit**, le premier réserviste, en tenant compte de la date de réception du paiement bancaire, prendra sa place de sorte de démarrer à **35**.

Dès lors, ceux qui ne pourront prendre part à l'épreuve seront **intégralement remboursés**.

Cette décision interviendra au moment de la publication de la liste définitive des engagés.

6.6. Equipements recommandés, conseillés ou interdits

Compte tenu de la particularité de l'épreuve, il est fortement conseillé de disposer d'un trip, électronique ou mécanique. La technologie est laissée à la libre appréciation de chacun mais n'est en aucun cas obligatoire.

Toutefois, il est largement possible de se passer de ce matériel, absolument toutes les informations pratiques étant divulguées afin justement de ne pas favoriser leur usage. Aucun calcul « savant » n'est à réaliser, tous les TIP étant renseignés ainsi que les localisations exactes des points de contrôle.

Les pneus "**Hiver**" ou à défaut "**Neige sans clous**" sont obligatoires compte tenu du parcours en saison hivernale et du franchissement de nombreux cols et routes où l'altitude avoisine et dépasse régulièrement les 1000m.

Nota : Les pneus à clous (**avec crampons homologués et limités**) sont autorisés par l'administration française dans le respect de la législation.

- Les pneus "**Compétition**", c'est-à-dire **non** homologués "**Route**", sont formellement **interdits**.
- **2 phares additionnels** sont recommandés compte tenu du parcours exclusivement nocturne.
- **Un maximum de 4 phares additionnels** sera autorisé ainsi qu'à titre exceptionnel l'utilisation des rampes « LED » et des phares au Xénon. **Toutefois, leur utilisation, dans tous les cas, sera formellement interdite dans les zones habitées. Toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Aucune discussion ne sera admise à ce sujet et des vérifications seront opérées sur l'entièreté du parcours.**
- Pour les voitures à la garde au sol particulièrement basse, un protège carter sera autorisé.
- L'arceau de sécurité est totalement **interdit** sauf si le véhicule en est pourvu à l'origine et qu'il est autorisé à circuler comme tel (carte verte de catégorie 1).
- L'usage de moyens de communications internes est légalement **interdit** (PELTOR).
- **Aucun numéro de compétition** ne pourra apparaître sur le véhicule, seuls les carrés ou ronds blancs présents à l'origine seront tolérés.

Article 7 : Formalités d'inscriptions – Demandes d'engagements – Participation aux frais

Les équipages seront composés exclusivement de **2** membres, un conducteur et un navigateur.

Les invités qui désirent participer à ce marathon le feront en remplissant **complètement** (identités conducteur et navigateur, caractéristiques du véhicule engagé) et **en signant** le formulaire de demande d'engagement avec la mention "**Lu et Approuvé**".

Chaque demande d'engagement sera soumise à l'organisation qui restera seul juge d'accepter ou de refuser une candidature sans avoir à en justifier les raisons.

Un engagement ne sera comptabilisé par l'organisateur que lorsque le formulaire sera entièrement rempli et que la totalité de l'acompte sera versée par **virement bancaire** sur le compte référencié ci-après.

Ces formalités effectuées, l'organisateur adressera un accusé de réception par courriel à l'équipage.

Pour les résidents français, les chèques bancaires, même certifiés, ne seront pas acceptés, ceux-ci n'étant plus d'actualité en Belgique.

Des équipes de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement « par team » jusqu'à la clôture des inscriptions. **Une équipe sera obligatoirement composée de 3 véhicules équipages, ni plus ni moins.** Le team déclaré vainqueur sera celui ayant obtenu le moins de points par addition des résultats de ses membres.

7.1. Dates essentielles

- Ø Ouverture des engagements et des paiements le **jeudi 1er octobre 2015**
- Ø Clôture des engagements à droits minorés et versement des acomptes pour le **mardi 1er décembre 2015**
- Ø Clôture des engagements à droits majorés et versement des soldes pour le **lundi 1er février 2016**
- Ø Clôture définitive des inscriptions des teams, des assistances et des réservations des repas le **lundi 1er février 2016**

7.2. Participation aux frais

Droits minorés : 500€ pour un équipage de **deux** personnes, comprenant la participation aux frais d'organisation et aux prestations techniques (Tripy et Bureau de Calcul), la plaque de l'évènement, le road-book et le map-book, tous les documents nécessaires, le logement du samedi à Colmar en chambre double (lits-jumeaux), les petits-déjeuners du samedi et du dimanche, les coupes et souvenirs.

Acompte : 250€ à verser au moment de la réservation de votre engagement et au plus tard le 1^{er} décembre 2015 ; le solde devra quant à lui être enregistré au plus tard le 1^{er} février sans quoi la participation sera majorée tel qu'expliqué ci-dessous.

Droits majorés : 550€ pour un équipage de **deux** personnes, comprenant les mêmes prestations, pour une inscription tardive, enregistrée après le 1^{er} décembre 2015.

Droits majorés : 600€ pour un équipage de **deux** personnes, comprenant les mêmes prestations, pour une inscription tardive, enregistrée après le 1^{er} février 2015.

7.3. Prestation obligatoire pour les éventuelles équipes d'assistances

Pour ce cas exceptionnel et toléré d'une assistance **volante facultative**, le personnel composant l'équipage de cette assistance technique pourra bénéficier de l'ensemble des prestations de restauration et de logement, à la condition unique de s'acquitter, au moment de l'engagement de l'équipage, la somme de **250€ par équipe d'assistance (2 personnes)**.

Ils recevront en outre un « **SERVICE BOOK** » complet et détaillé, comprenant les cartes du parcours, l'itinéraire-horaire et les points GPS de ravitaillement ainsi qu'une plaque de l'évènement.

Toute assistance non enregistrée officiellement est interdite et entraînera l'exclusion de l'équipage associé.

7.4. Modalités de paiement - Coordonnées bancaires

Le montant de la participation aux frais pourra être fractionné comme expliqué ci-dessus et devra être versé sur le compte DEXIA au nom de PIROTTE Cédric :

Ø BIC : KGCCBEBB Ø IBAN : BE32 0632 2387 2702

Communication : PROMORGAEVENTS – ALVA 2016 / Equipage X/Y / x accompagnants / x assistance

Une remise de 25€ sera appliquée pour tout versement complet anticipatif enregistré avant le 1^{er} décembre !

7.5. Prestations facultatives pour les différents repas de midi

Compte de tenu de la longueur et de la durée de l'évènement, engendrant une fatigue bien légitime pour certains, les repas de midi seront facultatifs. De la sorte, ceux qui préfèrent se reposer entre les 2 étapes ou retourner chez eux dès la fin de l'épreuve seront ainsi libres de leurs faits et gestes.

Cependant, par souci de convivialité, il sera organisé un dîner « choucroute » le samedi à Turckheim et un dîner « à la carte » le dimanche à Marche-en-Famenne. Les informations suivront pour les réservations obligatoires de vos repas qui seront toutefois à régler sur place et seront négociés à des tarifs préférentiels de groupe.

Article 8 : Procédure en cas de forfait

Les équipages qui devraient déclarer forfait devront le signifier par écrit dans les plus brefs délais afin de pouvoir prétendre au remboursement des frais engagés. Ils seront intégralement remboursés si la signification du désistement parvient à l'organisateur avant la date de clôture des engagements à droits simples. En cas de forfait après cette échéance et avant la date de clôture des engagements à droits majorés, l'acompte versé restera la propriété de l'organisateur, de sorte de ne pas devoir subir les frais liés aux arrhes laissés aux différents prestataires de service. Enfin, si le forfait est déclaré après cette date ultime, plus aucun remboursement ne sera accepté.

Article 9 : Procédure en cas d'abandon

En cas d'abandon pendant l'épreuve, en dehors des contrôles avec présence humaine (départs et arrivées de sections), l'équipage avertira **obligatoirement** le responsable de l'événement dont le N° de portable sera communiqué.

En cas d'immobilisation du véhicule sur la route, pouvant présenter un danger pour autrui, l'équipage signalera clairement et précisément sa présence en allumant ses feux de détresse (si le véhicule en est équipé) et en disposant son triangle de sécurité dans un endroit dégagé et visible de loin.

L'organisation n'assure aucun service de dépannage. Si besoin, les équipages devront faire appel à leur propre assistance technique, présente éventuellement sur place ou proposée par leurs compagnies d'assurance.

Il est rappelé aux équipages qu'ils se devront de remettre à l'organisateur le système Tripy complet et en bon état de marche suivant les modalités définies dans le contrat de location avec la société afin de récupérer la caution demandée pour la location du matériel et dont les formalités vous seront communiquées ultérieurement.

Article 10 : Procédure en cas d'annulation

Si, à la date de clôture des inscriptions fixée au **mardi 1^{er} décembre 2015**, le nombre d'équipages régulièrement engagés (bulletin d'inscription reçus et acomptes versés) est inférieur à **20** voitures, l'organisateur se verra dans l'obligation d'annuler l'épreuve.

Dès lors, toutes les sommes déjà versées par les équipages seront intégralement remboursées uniquement par virement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou l'itinéraire si des conditions météo extrêmes (fortes chutes de neige par exemple) ou tout autre "événement" extérieur venaient à mettre en cause la **sécurité** des équipages et la praticabilité du parcours.

Article 11 : Procédure en cas de neutralisation

Si au cours de l'itinéraire, une route s'avère impraticable en raison de travaux obstruant totalement le passage de **TOUS** les concurrents, par Arrêté Préfectoral ou en cas de route fortement enneigée ne permettant plus **AUCUN** passage, les équipages devront se rendre le plus directement possible à un autre point de contrôle renseigné dans le road-book et sur la carte, le premier plus proche si le terrain le permet, afin de reprendre normalement le parcours initial.

Les points de passage inclus dans cette zone neutralisée seront bien évidemment supprimés.

Tout le parcours étant sous la surveillance du système GPS Tripy, qui permet de suivre la trace de chaque véhicule, aucune réclamation ne sera admise à ce sujet si **un seul concurrent** parvient à passer sur le trajet initial.

Article 12 : Déroulement de l'épreuve

12.1. Intervalles et ordres de départ

Les départs de chaque étape seront donnés de minute en minute pour chaque étape. Pour l'étape 1, ceux-ci se feront dans l'ordre des numéros. Pour l'étape 2, ils seront donnés dans l'ordre du classement partiel définitif affiché à l'issue de la 1^{ère} étape.

12.2. Fonctionnement des contrôles

Pendant toute la durée de la manifestation, les voitures seront suivies par satellite grâce au système GPS Tripy. Tous les points de contrôles seront donc virtuels et ne seront pas renseignés sur le terrain mais uniquement dans votre road-book et dans le map-book. Il n'y aura donc pas de **CP** (contrôle de passage) à relever ni de temps à calculer, tout se faisant automatiquement et informatiquement. Vous ne recevrez donc pas de feuille de route, ce sera à vous seuls de gérer vos temps idéaux de passage (**TIP**) aux différents contrôles horaires (**CH**, **CHS** ou **CPH**) ou aux départs des secteurs pénalisants (**ZPS**). Tous les points de passage et de contrôle renseignés devront être franchis à faible allure (**10km/h MINIMUM**) de sorte que l'appareil puisse enregistrer convenablement les informations nécessaires. Pour ce qui est des **CH** (contrôle horaire), des **CHS** (contrôle horaire seconde) et des **CPH** (contrôle de passage horaire), ils seront affichés sur votre écran de guidage par des **panneaux jaunes** présentés virtuellement à une distance de 500 mètres avec un décompte effectué par rapport au point exact de prise qui correspond au kilométrage précis à la dizaine de mètre près que vous aurez dans votre road-book. Tout arrêt (total ou de progression) à un point de contrôle est **INTERDIT**.

La présentation à l'AVANCE aux différents contrôles (CP, CPH, CHS et CH) ne sera jamais pénalisante par rapport au TIP (temps idéal de passage) et à l'HIP (heure idéale de passage).

Tous les départs des différentes ZPS seront de type « **SELF START** » qui seront également affichés et avertis par Tripy, 500m au préalable. La zone de contrôle débutera cependant au **panneau jaune** virtuel renseigné par Tripy présenté 100m AVANT le point exact et se terminera 100m APRES ce même point. **Vous ne pourrez pénétrer dans cette zone qu'une seule fois et qu'un seul véhicule à la fois, la préséance allant au premier dans la file, à la minute pleine que vous choisirez librement.**

Le **TIP** enregistré pour le départ d'une **ZPS** (zone pénalisante par secteur) ou d'un **CH** normal sera ramené et arrondi à la minute pleine au moment de la pénétration dans la zone de départ (**panneau jaune**). Dans le cas d'un **CHS** ou d'un **CPH**, votre **TIP** sera enregistré au moment du franchissement de l'endroit exact renseigné dans le métré précis et toujours accompagné d'un repère routier (plaque, panneau, piquet).

L'enregistrement du temps d'arrivée d'un secteur, à la minute (CH) ou à la seconde (CHS ou CPH), correspondra au temps de départ, à la minute (CH) ou à la seconde (CHS ou CPH), du secteur suivant. Si un CPH (ou CHS) est suivi d'un CH normal, l'HIP à ce contrôle suivant, sera arrondi à la minute pleine.

Important : Il n'y aura **AUCUN** contrôle, de quelque nature qu'il soit, sur des routes nationales ET dans les villages ! Excepté bien entendu les contrôles de vitesse en agglomération !

Pour rappel : tous les **TIP** et les **HIP** (heure idéale de passage) vous seront communiqués dans votre RB ainsi que toutes les localisations de **CH**, **CHS**, **CP**, **CPH**, départs et arrivées de **ZPS**.

Exemple : ZPS d'Ormont-Ortomont longue de **150,00km** et subdivisée en **3 secteurs pénalisants** à la seconde de **5,00km** soit un **TIP de 6'00"**.

Départ virtuel à 2h31'00" – **TIP de 6'00"** soit **HIP à 2h37'00" (CPH1) – 2h43'00" (CPH2) – 2h49'00" (CPH3)**

Passage au 1^{er} CPH à 02h37'10" (**10** points de pénalité) = RETARD + remise à zéro, pas de rattrapage du retard !

Passage au 2^{ème} CPH à 02h43'00" (**10** points de pénalité) = AVANCE + remise à zéro, pas de rattrapage du retard !

Passage au 2^{ème} CPH à 02h43'10" (**0** point de pénalité) = TEMPS IDEAL

Passage au 2^{ème} CPH à 02h43'30" (**20** points de pénalité) = RETARD + remise à zéro, pas de rattrapage du retard !

Passage au 3^{ème} CPH à 02h49'30" (**0** point de pénalité) = TEMPS IDEAL

IMPORTANT : tous les temps de passage réels, enregistrés aux endroits exacts définis, sont notifiés instantanément sur l'écran Tripy et restent affichés pendant quelques secondes. Les concurrents sont entièrement responsables du suivi et de l'interprétation de ces informations.

12.3. Contrôles de passage (CP)

Des contrôles de passage seront répartis sur l'ensemble du parcours afin de vérifier le respect intégral de votre itinéraire, lequel sera toutefois entièrement vérifié et suivi par Tripy. Tous ces **CP** seront renseignés dans le road-book et dans votre map-book selon le panneau usuel et réglementaire.

Le tripy enregistre simplement votre passage effectif, le TIP et l'HIP ne sont pas d'applications.

Nota : Dans les étapes de concentration et de ralliement, il n'y aura que des CP de ce type.

12.4. Contrôles de passage horaire (CPH)

Ces contrôles seront uniquement présents dans les zones pénalisantes par secteurs (**ZPS**) et serviront autant de **CP** traditionnel que de **CH à la seconde** où il s'agira de vous référer au temps idéal de présentation (**TIP**) renseigné dans votre RB.

L'instant précis de passage lancé, à l'endroit exact et métré, décrit dans le RB, correspond aussi bien au temps d'arrivée du secteur précédent qu'au départ du secteur suivant, aucun rattrapage par rapport au **TIP** n'est permis !

Nota : Dans les étapes de concentration et de ralliement, il n'y aura aucun CPH.

Lors de secteurs sur routes « normales », la distance entre 2 CPH ne sera jamais inférieure à 5,00km.

Lors de secteurs sur des tracés de « courses de côte », la distance entre 2 CPH ne sera jamais inférieure à 1,00km.

12.5. Contrôles Horaires (CH)

Ce type de contrôle se trouvera notamment en début d'étape, de section ou de secteur afin d'en délimiter les points de départs et d'arrivées. Ils pourront également se situer aux abords d'une zone de ravitaillement bien définie ou pour la traversée d'une ville par exemple, nécessitant des temps idéaux réalistes en fonction de ces paramètres.

Nota : Il pourra y avoir des contrôles de ce type dans toutes les étapes.

La distance entre 2 CH ne sera jamais inférieure à 5,00km.

12.6. Contrôles Horaires Secondes (CHS)

Ces contrôles seront uniquement présents sur le routier et serviront de **CH à la seconde** où il s'agira de suivre le temps idéal de présentation (**TIP**), à la minute pleine, **zéro seconde**, renseigné dans votre RB.

L'instant précis de passage lancé, à l'endroit exact et métré, décrit dans le RB, correspond aussi bien au temps d'arrivée du secteur précédent qu'au départ du secteur suivant, aucun rattrapage par rapport au **TIP** n'est permis !

Nota : Dans les étapes de concentration et de ralliement, il n'y aura aucun CHS.

La distance entre 2 CHS ne sera jamais inférieure à 5,00km.

12.7 . Zone pénalisante par secteur (ZPS)

Ce système, proche de l'appellation d'étape spéciale, comprend un point de départ fixe et bien défini dans le road-book et le map-book, matérialisé par un **panneau rouge avec drapeau noir**, et un point d'arrivée renseigné de la même façon mais par un **panneau rouge avec drapeau à damier noir et blanc**. Dans cette **ZPS**, il s'agit d'effectuer une série de **CPH à la seconde**, suivant plusieurs temps de passage idéaux, tous renseignés dans votre road-book.

Nota : Les ZPS n'auront pas lieu d'être dans les étapes de concentration et de ralliement !

12.8. Points de ravitaillements – Refuelling Zone (RZ) – Service Point (SP)

Toutes les stations services présentes sur le parcours seront renseignées dans votre carnet d'itinéraire. Il devra toujours être possible de régler par carte bancaire. Attention toutefois qu'en France, les nombreuses pompes n'acceptent que les cartes bleues (CB). Dans les autres cas, vous prémunir par la possession d'une carte **VISA** ou **MASTERCARD**.

Des **RZ**, qui feront office de **SP** de par leur accessibilité pour les éventuelles « **assistances** » facultatives, seront régulièrement organisées et seront également renseignées sur votre parcours, accompagnées de coordonnées GPS pour vos suiveurs, lesquels disposeront d'un **SERVICE MAP-BOOK**. La distance entre 2 RZ/SP n'excédera pas 150km. Un temps imparti de 15' (ou 30' en fin de section) entre 2 CH sera alloué pour vous permettre d'effectuer librement vos ravitaillements ou réparations. Si le temps nécessaire à ces opérations ne vous est pas indispensable, vous pouvez évidemment poursuivre votre route sans pénalisation.

Nota : Les 15 premières minutes de retard ne seront pas non plus comptabilisées à la sortie d'un RZ/SP.

12.9. Contrôles de vitesse dans les agglomérations (CV)

Afin de faire respecter les limitations de vitesse dans le passage des agglomérations traversées et pour garantir aux autorités la quiétude des riverains, il sera procédé, dans toutes les zones signalées, particulièrement entre 7h00 et 9h00 puis de 17h00 à 22h00, à des contrôles de vitesse drastiques où la vitesse instantanée entre le point d'entrée et de sortie, dont les panneaux seront clairement identifiés dans le RB, sera au maximum de **40km/h** (tolérance de 10%).

Tout dépassement de la vitesse maximale autorisée y sera pénalisé de 10 points par km/h.

Tout équipage se rendant coupable d'un excès de vitesse ne pourra remettre en question les données fournies par Tripy et pourra se voir sanctionner plus lourdement en cas de récidive ! La mise hors-course sera prononcée après 3 infractions de ce type pour autant que l'équipage aille été averti des précédents dépassements.

12.10. Responsabilité des concurrents

Lors de cette **épreuve d'orientation et de navigation cartographique**, les équipages rouleront sous **leur propre responsabilité** et **adapteront leur conduite aux limitations de vitesses** en vigueur le long du réseau routier et aux règles du Code de la route mais aussi aux conditions particulières rencontrées (météo, travaux, Arrêtés Municipaux, etc.)

L'épreuve traversant des zones protégées, les équipages seront tenus de respecter l'environnement partout, et en particulier, lors de toute halte programmée ou inopinée.

Chaque équipage devra être en possession des documents **en cours de validité** et matériels requis (conducteur et voiture) pour emprunter **en toute légalité** le réseau routier français.

- Au minima pour les documents : certificat d'immatriculation, permis de conduire, carte verte d'assurance et de contrôle technique, tous en cours de validité.

- Au minima pour le matériel : 1 triangle de signalisation, 2 gilets de sécurité jaune fluo, pneus hivernaux.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'infractions au Code de la route relevées par les forces de l'ordre à n'importe quel moment de la manifestation, sous prétexte que l'équipage participe à cette épreuve.

L'équipage reste **seul responsable** en cas d'accident, des dégâts matériels occasionnés à son véhicule ou dégâts corporels subis par les membres de l'équipage ainsi qu'aux dommages, matériels ou corporels, de quelque nature et/ou importance qu'ils soient, supportés par un tiers.

Sur les tronçons **à la largeur limitée et n'autorisant pas le croisement**, il est **interdit** de faire demi-tour, et donc de prendre intentionnellement l'itinéraire à l'envers pour des raisons évidentes de sécurité (potentialité de risque de collision entre équipages et/ou avec des riverains).

La trace Tripy sera consultée si nécessaire et fera foi dans la décision prise en cas de contestation.

L'organisateur recommande expressément aux équipages, **civisme** et **respect d'autrui**, pour que l'épreuve se déroule dans de bonnes conditions.

Chaque **membre** d'équipage, en remplissant et en signant le formulaire de demande d'engagement, souscrit de fait et sans réserve à **toutes** les clauses du règlement particulier et des éventuels additifs.

12.11. Utilisation des appareils électroniques – Usage du GPS

Il est devenu totalement illusoire et non constructif de vouloir interdire ce que l'on ne peut efficacement contrôler ! Sans vouloir nier les bénéfices multiples du progrès technologique, toute forme d'aide à la géo-localisation par satellite (GPS nomade, application pour Smart Phone ou tablette) est de fait malheureusement "tolérée".

Dans certaines conditions difficiles, ce type de dispositif peut en outre aider, à bon escient, le conducteur à anticiper le profil du terrain pour plus de sécurité (lecture de la route, danger imminent, vitesse dans les villages).

Malgré tout, l'esprit du concept originel de ce nouveau « **Marathon Ardennes – Lorraine – Vosges – Alsace** » est de se servir, de prime abord, des cartes tracées, présentes dans le map-book, en vous aidant en sus du road-book littéraire métré fourni par l'organisateur, cette épreuve étant basée sur l'orientation et l'observation du terrain pour se repérer.

Ce marathon n'étant pas une épreuve de régularité, tout appareil électronique, servant à calculer une quelconque moyenne, présent à bord du véhicule est formellement interdit sous peine de mise hors-course immédiate. Pour rappel, toutes les informations sur les TIP et les HIP vous seront communiquées afin de vous passer facilement de ces appareillages !

De fait, toute utilisation anticipative d'un logiciel de calcul d'itinéraire et/ou de distances avec usage de fond de cartes topographiques (IGN, Michelin, Géo Atlas ou autre) est **formellement interdite**.

Tout équipage pris sur le fait par un des membres de l'organisation, sera immédiatement exclu de la manifestation ; l'organisation compte secrètement sur la sportivité et le « fair-play » de chaque équipage afin d'assurer à tous, des conditions identiques de participation. **La tricherie est un acte volontaire et personnel qui, en toute logique, met à mal les consciences et jette le doute sur les performances!**

12.12 Sanctions et exclusions

Un équipage sera immédiatement exclu de l'épreuve, **sans aucun dédommagement**, en cas de :

- Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la route notifiée par les forces de Police ou de Gendarmerie
- Comportement antisportif, inamical ou insultant envers les membres de l'organisation, les autres équipages, les autres usagers de la route et/ou les riverains
- Tricherie avérée et dûment constatée par un membre de l'organisation
- Non-respect et opposition d'une décision de l'organisation qui est **souveraine** en la matière
- Non-respect des interdictions édictées ou rappelées dans le présent règlement particulier (pneumatiques, appareillages,...)
- Voiture **bruyante** non conforme aux normes légales (admission d'air et échappement non de série)
- Récidive en cas d'excès de vitesse dans les agglomérations
- Traversée d'une agglomération avec les phares « **longues portées** » allumés

12.13. Réclamations

En raison du caractère **amical** et **convivial** de l'événement, aucune réclamation, de quelque nature que ce soit, ne sera admise pendant ou après l'épreuve. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement sans avoir à se justifier, l'épreuve étant accessible exclusivement sur invitation personnelle, voire d'exclure un concurrent coupable d'infractions au présent règlement ou sur base d'une infraction notifiée par les forces de l'ordre.

Article 13 : Récapitulatif des pénalités et établissement du classement

- 1°) CP manquant, erroné ou non conforme : **300 points**
- 2°) CPH manquant, erroné ou non conforme : **900 points**
- 3°) Par seconde de différence à un CPH ou un CHS: **1 point par rapport au TIP plafonné à 900 points par CPH ou CHS**
- 4°) CH manquant, erroné ou non conforme : **3600 points**
- 5°) Par minute de retard à un CH : **60 points par minute par rapport au TIP plafonné à 30' entre chaque CH soit 1800 points**
- 6°) **Les 15 premières minutes de retard à la sortie (CH OUT) d'un RZ/SP ne sont pas pénalisantes**
- 7°) Toute tentative de fraude, infraction au règlement ou au Code de la route, comportement anti sportif: **5000 points (1^{ère} infraction)**
- 8°) En cas de récidive sur un des cas évoqué au point 6 : **EXCLUSION IMMEDIATE**
- 9°) Arrêt de progression à l'approche d'un CP, d'un CHS ou d'un CPH : **100 points**
- 10°) Par km/h de dépassement de la vitesse instantanée autorisée en agglomérations : **10 points (tolérance = 10%)**
- 11°) Toutes les pénalités seront multipliées par le coefficient d'âge du véhicule

Le coefficient d'âge (ka) est établi comme suit :

Année pivot : 2000 = coefficient 1

- i. 1 millième est ajouté ou retiré au coefficient pivot par année de différence (positive ou négative)
- ii. Exemples : 1. 1960 : coefficient = 0,960 – 2. 2007 : coefficient = 1,007

- 12°) Le classement sera établi en additionnant toutes les pénalités puis en appliquant le coefficient d'âge (ka).
- 13°) Les équipages qui n'auront pas effectué l'entièreté du parcours seront classés en appliquant les pénalités forfaitaires.
- 14°) Un équipage ayant manqué ou court-circuité un secteur, une section ou une étape se verra donc attribuer les pénalités forfaitaires durant cette partie du parcours manqué. **Il pourra, de ce fait, reprendre librement son parcours à tout moment de l'épreuve mais ce uniquement à partir d'un point de contrôle clairement renseigné dans le RB (CH, CHS, CH, CPH, départ d'une ZPS).**
- 15°) L'équipage ayant le moins de pénalités sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, la cylindrée servira de départage.
- 16°) Les **10 premiers** équipages du classement général seront récompensés.
- 17°) Le **meilleur team** sera récompensé par des trophées remis à chacun des membres.
- 18°) Des prix spéciaux seront remis au **meilleur équipage mixte** et aux **3 premiers de chaque catégorie**.



	ON VA VOUS ETONNER !	
	quai de complègne. 9 4500 - huy 085/311.411 coprvorez@skynet.be	rue des brasseurs. 35 4500 - huy 085/230.320 coprvore@skynet.be www.moebius-groupe.be

« Marathon Ardennes – Lorraine – Alsace – Vosges 2016 »
Catalogue des abréviations utilisées dans la description de l'itinéraire

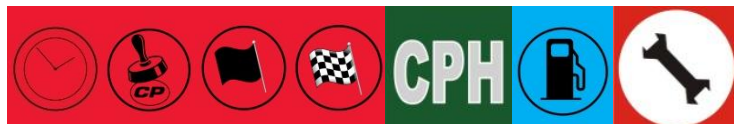
ABREVIATION

1. CP (panneau cachet/tampon rouge)
2. CPH (panneau vert)
3. CH (panneau horloge rouge)
4. CHS (panneau horloge rouge)
5. ZPS
6. TIP
7. HIP
8. CV
9. RN
10. RD
11. VO
12. C
13. RF
14. VI
15. AG
16. BIF
17. x
18. RP
19. Dir.
20. RSP / MR
21. à D
22. à G
23. Tt.Dr.
24. Crf.
25. (t)
26. (d)
27. RZ (panneau bleu)
28. SP (panneau avec la clé)
29. BK
30. PI
31. VVC
32. PAN
33. SS (panneau rouge avec drapeau noir)
34. FF (panneau rouge avec drapeau à damiers)
35. IN
36. OUT

DEFINITION

1. Contrôle de passage (sans prise de temps)
2. Contrôle de passage horaire (à la seconde)
3. Contrôle horaire (à la minute)
4. Contrôle horaire seconde (à la minute pleine)
5. Zone pénalisante par secteur
6. Temps idéal de passage
7. Heure idéale de passage
8. Contrôle de vitesse (+ vitesse maximale autorisée)
9. Route Nationale
10. Route Départementale
11. Vicinale Ordinaire (route non numérotée)
12. Communale (voie)
13. Route Forestière
14. Village (+ vitesse maximale autorisée)
15. Agglomération (+ vitesse maximale autorisée)
16. Bifurcation (croisement de routes)
17. Liaison entre les routes décrites
18. Rond-point
19. Direction à suivre
20. Rester Sur Principale / Même Route
21. Prendre à droite
22. Prendre à gauche
23. Tout Droit
24. Carrefour
25. Chemin de terre
26. Route dégradée
27. Refuelling Zone (ravitaillement)
28. Service Point (assistance)
29. Borne Kilométrique
30. Panneau Indicateur
31. Vous Vous Croisez
32. Passage à niveaux, chemin de fer
33. Self-Start (départ libre)
34. Flying Finish (arrivée au vol)
35. Entrée
36. Sortie

PANNEAUX UTILISES



« Marathon Ardennes – Lorraine – Alsace – Vosges 2016 » - Liste des cols empruntés

ETAPE 1 – SECTION 2

1. Col de la Chipotte (453m)

ETAPE 1 – SECTION 3

2. Col du Haut Jacques (605m)
3. Col des Quatre Chemins (596m)
4. Col de Thone (579m)
5. Col de Mon Repos (513m)
6. Col de Noirmont (537m)
7. Col du Plafond (610m)
8. Col de Bonne Fontaine (676m)
9. Col du Singe (722m)
10. Col du Mont de Fourche (644m)
11. Col des Chevrères (916m)
12. Ballon de Servance (1158m)
13. Col des Croix (679m)
14. Ballon d'Alsace (1170m)
15. Col du Hirtzelach (930m)
16. Col du Schirm (605m)
17. Col du Hundsruck (748m)
18. Col de Herrenfluh (835m)
19. Col du Silberloch (906m)
20. Le Grand Ballon (1233m)
21. Le Markstein (1179m)
22. Col de Bramont (956m)
23. Col de la Vierge (1067m)
24. Col du Bockloch (1011m)
25. Col du Brabant (878m)
26. Le Rainkopf (1195m)
27. Col du Platzerwaesel (1182m)
28. Le Petit Ballon (1163m)
29. Col du Firstplan (722m)

ETAPE 2 – SECTION 4

30. Le Grand Hohnack (890m)
31. Collet du Linge (987m)
32. Col du Wettstein (882m)
33. Col du Calvaire (1144m)
34. Col du Louschbach (978m)
35. Col du Bonhomme (949m)
36. Col du Pré de Raves (1005m)
37. Col des Bagenelles (904m)
38. Col de Chamont (680m)
39. Col de Fréland (830m)
40. Col du Haut de Ribeuville (742m)
41. Le Haut Koenigsbourg (707m)
42. Col du Frankenbourg (754m)
43. Col de Fouchy (606m)
44. Col de la Salcée (603m)
45. Col de Steige (537m)
46. Col de la Charbonnière (961m)
47. Champ du Messin (1011m)
48. Col du Hantz (641m)

ETAPE 2 – SECTION 5

49. Col de Praye (785m)
50. Col du Donon (732m)
51. Col du Brechpunkt (545m)

« Marathon Ardennes – Lorraine – Alsace – Vosges 2016 » - Résumé découpage

ETAPE 1 – SECTION 1 (Marche-en-Famenne – Paliseul – Florenville – Virton)

CH1 à CH9 / CHS1 à CHS3 / CP1 à CP19

Refuelling Zone 1 Station ESSO à Paliseul = Service Point 1 (15')

CH10 à CH17 / CHS3 à CHS6 / CP20 à CP32

ZPS1 « Course de Côte de Sainte-Cécile » = CPH1A à CPH1D (4 prises)

Refuelling Zone 2 Station TOTAL à Florenville = Service Point 2 (15')

CH18 à CH19 / CP33 à CP39

ETAPE 1 – SECTION 2 (Grandcourt – Etain – Nomeny – Baccarat – St-Dié des Vosges)

CH19 à CH20 / CP1 à CP32

Refuelling Zone 3 Station TOTAL à Etain = Service Point 3

Refuelling Zone 4 Station AVIA à Nomeny = Service Point 4

Refuelling Zone 5 Station TOTAL à Baccarat = Service Point 5

Refuelling Zone 6 Station TOTAL à St-Dié des Vosges = Service Point 6 (30')

ETAPE 1 – SECTION 3 (St-Dié des Vosges – Remiremont – Thann – Colmar)

CH21 à CH 26 / CP1 à CP20

ZPS2 « Corcieux » = CPH2A à CPH2G (7 prises)

Refuelling Zone 7 Station TOTAL à Remiremont = Service Point 7 (15')

CH27 à CH33 / CHS1 / CP21 à CP29

ZPS3 « Course de Côte des Hautes-Vosges – Le Girmont Val d'Ajol » = CPH3A à CPH3J (10 prises)

ZPS4 « Course de Côte de Bourbach-le-Haut – Col du Hundsrunk » = CPH4A à CPH4E (5 prises)

Refuelling Zone 8 Station TOTAL à Thann-Cernay = Service Point 8 (15')

CH34 à CH37 / CHS2 / CP30 à CP38

ZPS5 « Le Petit Ballon – Vallée de Munster » = CPH5A à CPH5D (4 prises)

Refuelling Zone 9 Station TOTAL à Colmar = Service Point 9

Statistiques ETAPE 1

37 CH – 8 CHS – 109 CP – 30 CPH – 5 ZPS – 9 RZ/SP

ETAPE 2 – SECTION 4 (Colmar – Ste-Marie-aux-Mines – St-Dié des Vosges)

CH1 à CH7 / CHS1 / CP1 à CP10

ZPS6 « Course de Côte de Turckheim – Trois Epis » = CPH6A à CPH6F (6 prises)

Refuelling Zone 10 Station TOTAL à Sainte-Marie-aux-Mines = Service Point 10 (15')

CH8 à CH23 / CHS2 à CHS5 / CP10 à CP30

ZPS7 « Col du Hantz – Ormont - Ortomont » = CPH7A à CPH7I (9 prises)

Refuelling Zone 11 Station TOTAL à Saint-Dié des Vosges = Service Point 11 (30')

ETAPE 2 – SECTION 5 (St-Dié des Vosges – Château-Salins – Etain – Noirefontaine)

CH24 à CH25 / CP1 à CP32

Refuelling Zone 12 Station ESSO à Château-Salins = Service Point 12

Refuelling Zone 13 Station TOTAL à Etain = Service Point 13

Refuelling Zone 14 Station TOTAL à Noirefontaine = Service Point 14 (30')

ETAPE 2 – SECTION 6 (Noirefontaine – Bièvre – Jemelle)

CH26 à CH 36 / CHS1 à CHS3 / CP1 à CP16

ZPS8 « Course de Côte des Ardennes » = CPH8A à CPH8E (5 prises)

ZPS9 « Course de Côte d'Alle-sur-Semois » = CPH9A à CPH9C (3 prises)

ZPS10 « Course de Côte de Vresse-sur-Semois » = CPH10A à CPH10D (4 prises)

Refuelling Zone 15 Station ESSO à Bièvre = Service Point 15 (15')

CH37 à CH44 / CHS4 à CHS7 / CP17 à CP35

ZPS11 « Course de Côte du Ry-des-Glands » = CPH11A à CPH11D (4 prises)

Statistiques ETAPE 2

44 CH – 12 CHS – 97 CP – 31 CPH – 6 ZPS – 6 RZ/SP

Statistiques épreuve

81 CH – 20 CHS – 206 CP – 61 CPH – 11 ZPS – 15 RZ/SP

Définition des différents contrôles et type de prise de temps effectuée

CH = contrôle horaire (prise du temps à la minute) – Expl. : 17h35

CHS = contrôle horaire seconde (prise du temps à la minute pleine, zéro seconde) – Expl. : 17h35'00''

CP = contrôle de passage (aucune prise de temps, simple vérification du parcours)

CPH = contrôle de passage horaire (prise du temps à la seconde) – Expl. : 17h35'23''

ZPS = zone pénalisante par secteur (enregistrement du temps de départ à la minute) = SELF SART – Expl. : 17h35

CV = contrôle de la vitesse maximale entre 2 points définis comme IN et OUT

Marathon "ALVA" - Vendredi 26 février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 1-SECTION 1

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 1 - SECTION 1: Marche-en-Famenne - Paliseul - Florenville - Virton				17:00:00
CH 1				
CP 1				
CP 2				
CP 3				
CP 4				
CP 5				
CP 6				
CP 7				
CHS 2.1				
CH 3				
CP 8				
CP 9				
CHS 4.2				
CH 5				
CP 10				
CHS 6.3				
CP 11				
CP 12				
CP 13				
CP 14				
CH 7				
CP 15				
CP 16				
CH 8				
CP 17				
CP 18				
CP 19				
CH 9 Paliseul IN				
RZ 1 Station ESSO Paliseul (N899) = SERVICE POINT 1	49°54'46.0"N - 5°08'38.1"E			
CH 10 Paliseul OUT			0 h 15	
CP 20				
CP 21				
CH 11				
CP 22				
CHS 12.4				
CP 23				
CP 24				
CH 13				
CP 25				
CHS 14.5				
CP 26				
CP 27				
SS ZPS1 "Course de Côte de Sainte-Cécile" (N884)				
CPH 1A				
CPH 1B				
CPH 1C				
CPH 1D = FF ZPS1				
CP 28				
CH 15				
CP 29				
CHS 16.6				
CP 30				
CP 31				
CP 32				
CH 17 Florenville IN				
RZ 2 Station TOTAL Florenville (N83) = SERVICE POINT 2	49°41'38.1"N - 5°19'31.1"E			
CH 18 Florenville OUT			0 h 15	
CP 33				
CP 34				
CP 35				
CP 36				
CP 37				
CP 38				
CP 39				
CH 19 Course de Côte de Grandcourt				21:30:00
Sommet de la Course de Côte = frontière belgo-française = ARRIVEE ETAPE 1 - SECTION 1				
TOTAL SECTION 1				
TOTAL EPREUVE				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

Marathon "ALVA" - Vendredi 26 février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 1-SECTION 2

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 1 - SECTION 2: Frontière française - St-Dié des Vosges				21:30:00
CH 19 Grandcourt (frontière belgo-française)				
CP 1				
CP 2				
CP 3				
CP 4				
CP 5				
CP 6				
RZ 3 Station TOTAL Etain (D603) = SERVICE POINT 3	49°12'46.0"N - 5°37'40.5"E			
CP 7				
CP 8				
CP 9				
CP 10				
CP 11				
CP 12				
CP 13				
CP 14				
CP 15				
RZ 4 Station AVIA Nomeny (BIF. D120 x D913) = SERVICE POINT 4	48°53'17.2"N - 6°13'51.5"E			
CP 16				
CP 17				
CP 18				
CP 19				
CP 20				
CP 21				
CP 22				
CP 23				
CP 24				
CP 25				
CP 26				
CP 27				
RZ 5 Station TOTAL Baccarat (D 590) = SERVICE POINT 5	48°27'25.2"N - 6°44'28.7"E			
CP 28				
CP 29				
CP 30				
CP 31				
CP 32				
CH 20 St-Dié des Vosges IN				3:30:00
RZ 6 Station TOTAL St-Dié des Vosges (D420) = SERVICE POINT 6	48°17'16.1"N - 6°55'45.2"E			
Ravitaillement et pause de 30' à la station TOTAL de St-Dié = ARRIVEE ETAPE 1 - SECTION 2				
TOTAL SECTION 2				
TOTAL EPREUVE				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

Marathon "ALVA" - Samedi février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 1-SECTION 3

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 1 - SECTION 3: St-Dié des Vosges - Remiremont - Thann - Colmar				3:30:00
CH 21 St-Dié des Vosges OUT				4:00:00
CP 1				
CP 2				
CH 22				
SS ZPS2 "Les Arrentes de Corcieux"				
CPH 2A				
CP 3				
CP 4				
CPH 2B				
CP 5				
CP 6				
CP 7				
CPH 2C				
CP 8				
CPH 2D				
CP 9				
CP 10				
CP 11				
CPH 2E				
CP 12				
CPH 2F				
CP 13				
CPH 2G = FF ZPS2				
CH 23				
CP 14				
CP 15				
CP 16				
CH 24				
CP 17				
CP 18				
CH 25				
CH 26				
CP 19				
CP 20				
CH 26 Remiremont IN				
RZ 7 Station TOTAL Remiremont (D417A) = SERVICE POINT 7	47°47'40.2"N - 7°10'17.8"E			
CH 27 Remiremont OUT			0 h 15	
SS ZPS3 "Course de Côte des Hautes-Vosges" - Girmont Val d'Ajol				
CPH 3A				
CPH 3B				
CPH 3C				
CP 21				
CPH 3D				
CP 22				
CPH 3E				
CPF 3F				
CPH 3G				
CP 23				
CPH 3H				
CPH 3I				
CPH 3J = FF ZPS3				
CP 24				
CP 25				
CP 26				
CH 28				
CH 29				
CP 27				
CP 28				
CH 30				
CH 31				
CP 29				
CHS 32.1				
SS ZPS4 "Course de Côte de Bourbach-le-Haut" - Col du Hundsruck				
CPH 4A				
CPH 4B				
CPH 4C				
CPH 4D				
CPH 4E = FF ZPS4				
CH 33 Thann IN				
RZ 8 Station TOTAL Thann-Cernay (D483) = SERVICE POINT 8	47°47'40.2"N - 7°10'17.8"E			
CH 34 Thann OUT			0 h 15	
CP 30				
CP 31				
CP 32				
CP 33				
CP 34				
CH 35				
CP 35				
CP 36				
CHS 36.2				
CP 37				
CP 38				
SS ZPS5 "Le Petit-Ballon - Vallée de Munster"				
CPH 5A				
CPH 5B				
CPH 5C				
CPH 5D = FF ZPS5				
CH 37				9:30:00
RZ 9 Station TOTAL Colmar (D201) = SERVICE POINT 9	48°05'23.9"N - 7°21'36.4"E			
Ravitaillement à la station TOTAL de Colmar puis retour hôtel = ARRIVEE ETAPE 1 - SECTION 3				
TOTAL SECTION 3				
TOTAL ETAPE 1				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

Marathon "ALVA" - Samedi 27 février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 2-SECTION 4

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 2 - SECTION 4: Colmar - Sainte-Marie aux Mines - St-Dié des Vosges				17:00:00
CH 1				
SS ZPS6 "Course de Côte de Turckheim - Trois Epis"				
CPH 6A				
CPH 6B				
CPH 6C				
CPH 6D				
CPH 6E				
CPH 6F = FF ZPS6				
CP 1				
CP 2				
CH 2				
CH 3				
CP 3				
CHS 4.1				
CP 4				
CP 5				
CP 6				
CP 7				
CH 5				
CP 8				
CH 6				
CP 9				
CP 10				
CH 7 Ste-Marie-aux-Mines IN				
RZ 10 Station TOTAL Ste-Marie-aux-Mines (N59) = SERVICE POINT 10	48°15'15.9"N - 7°12'21.6"E			
CH 8 Ste-Marie-aux-Mines OUT			0 h 15	
CP 11				
CP 12				
CH 9				
CH 10				
CHS 11.2				
CH 12				
CH 13				
CP 13				
CP 14				
CH 14				
CP 15				
CP 16				
CH 15				
CH 16				
CP 17				
CHS 17.3				
CH 18				
CP 18				
CHS 19.4				
CP 19				
CHS 20.5				
CP 20				
CH 21				
CH 22				
CP 21				
CP 22				
SS ZPS7 "Col du Hantz - Ormont - Ortomont"				
CPH 7A				
CP 23				
CPH 7B				
CP 24				
CPH 7C				
CP 25				
CP 26				
CPH 7D				
CP 27				
CPH 7E				
CP 28				
CPH 7F				
CP 29				
CPH 7G				
CP 30				
CPH 7H				
CPH 7I = FF ZPS7				
CH 23 St-Dié des Vosges IN				22:15:00
RZ 11 Station TOTAL St-Dié des Vosges (D420) = SERVICE POINT 11	48°17'16.1"N - 6°55'45.2"E			
Ravitaillement et pause de 30' à la station TOTAL de St-Dié = ARRIVEE ETAPE 2 - SECTION 4				
TOTAL SECTION 4				
TOTAL EPREUVE				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

Marathon "ALVA" - Samedi 27 février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 2-SECTION 5

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 2 - SECTION 5: St-Dié des Vosges - Bouillon				22:15:00
CH 24 St-Dié des Vosges OUT			0 h 30	22:45:00
CP 1				
CP 2				
CP 3				
CP 4 et CP 5				
CP 6				
CP 7				
CP 8				
CP 9				
CP 10				
CP 11				
CP 12				
CP 13				
CP 14				
RZ 12 Station ESSO Château-Salins (D955) = SERVICE POINT 12	48°49'25.7"N - 6°30'25.2"E			
CP 15				
CP 16				
CP 17				
CP 18				
CP 19				
CP 20				
RZ 13 Station TOTAL Etain (D603) = SERVICE POINT 13	49°12'46.0"N - 5°37'40.5"E			
CP 21				
CP 22				
CP 23				
CP 24				
CP 25				
CP 26				
CP 27				
CP 28				
CP 29				
Frontière franco-belge (N818)				
CP 30				
CP 31				
CP 32				
CH 25 Bouillon IN				4:45:00
RZ 14 Station TOTAL Noirefontaine (N89) = SERVICE POINT 14	49°48'48.3"N - 5°05'13.9"E			
Ravitaillement et pause de 30' à la station TOTAL de Noirefontaine = ARRIVEE ETAPE 2 - SECTION 5				
TOTAL SECTION 5				
TOTAL EPREUVE				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

Marathon "ALVA" - Dimanche 28 février 2016 - Itinéraire-Horaire ETAPE 2-SECTION 6

Dénomination - Localisation	Distance	Moyenne	TIP	HIP
DEPART ETAPE 2 - SECTION 6: Bouillon - Bièvre - Marche-en-Famenne				4:45:00
CH 26 Bouillon OUT			0 h 15	5:00:00
CP 1				
CP 2				
SS ZPS8 "Course de Côte des Ardennes" (N816)				
CPH 8A				
CPH 8B				
CPH 8C				
CPH 8D				
CPH 8E = FF ZPS8				
CP 3				
CP 4				
CH 27				
CP 5				
CHS 28.1				
CH 29				
CP 6				
CH 30				
CH 31				
CP 7				
CP 8				
CP 9				
CHS 32.2				
SS ZPS9 "Course de Côte d'Alle-sur-Semois" (N945)				
CPH 9A				
CPH 9B				
CPH 9C = DD ZPS9				
CP 10				
CP 11				
CP 12				
CP 13				
CP 14				
CH 33				
CP 15				
CP 16				
CHS 34.3				
SS ZPS10 "Course de Côte de Vresse" (N914)				
CPH 10A				
CPH 10B				
CPH 10C				
CPH 10D = FF ZPS10				
CH 35				
CH 36 Bièvre IN				
RZ 15 Station ESSO Bièvre (N95) = SERVICE POINT 15				
CP 17				
CH 37 Bièvre OUT			0 h 15	
CP 18				
CP 19				
CP 20				
CHS 38.4				
CP 21				
SS ZPS11 "Course de Côte du Ry-des-Glands" (N40)				
CPH 11A				
CPH 11B				
CPH 11C				
CPH 11D = FF ZPS11				
CP 22				
CP 23				
CH 39				
CH 40				
CP 24				
CP 25				
CP 26				
CP 27				
CP 28				
CP 29				
CHS 41.5				
CP 30				
CP 31				
CP 32				
CH42				
CP 33				
CHS 43.6				
CP 34				
CP 35				
CHS 44.7 Arrivée réelle + liaison de retour				9:15:00
Retour en liaison vers Marche-en-Famenne (Arrivée finale) = ARRIVEE ETAPE 2 - SECTION 6				
TOTAL SECTION 6				
TOTAL ETAPE 2				
TOTAL EPREUVE				

Ce timing est totalement informel sur les heures idéales de présentation aux différents contrôles

« MARATHON Ardennes – Lorraine – Alsace - Vosges »
Du vendredi 26 février au dimanche 28 février 2016
BULLETIN D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION EQUIPAGE et VEHICULE

PILOTE / CONDUCTEUR		COPILOTE / NAVIGATEUR
	NOM	
	Prénom	
	Carte identité	
	Permis conduire	
	Adresse courrier complète	
	GSM	
	Adresse mail	

VOITURE TEAM : NOMS + EQUIPAGES	Marque : Type :
Nom du team : Equipages composant le team : Attention : toutes les informations demandées pour le véhicule (sauf plaque « O ») devront obligatoirement être renseignées ! Date de réception du bulletin : Date de réception du paiement : Numéro d'ordre attribué : (réservé à l'organisation)	Année: Catégorie : A / B / C (entourer) Immatriculation : Compagnie d'assurance : N° de Police : Validité :/...../..... Validité du contrôle technique :/...../..... TRES IMPORTANT : Veuillez mentionner vos adresses mails correctement afin de vous envoyer les instructions complémentaires et vos N° de GSM pour recevoir par SMS les éventuelles informations routières

Bulletin à renvoyer entièrement complété par mail à : promorgaevents@gmail.com
 Versement préalable (suivant les modalités édictées dans le règlement) des frais d'inscriptions sur le compte :
BE32 0632 2387 2702 - Mentionner en communication le nom de l'équipage + inscription « ALVA 2016 »

IMPORTANT (Charte de bonne conduite et abandon de recours des participants)

Les soussignés déclarent participer, de leur propre initiative, à l'épreuve susmentionnée et s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de la Route ainsi que l'ensemble des articles édictés dans le règlement particulier.
 De par leurs signatures apposées au bas de ce document, ils s'engagent à s'y soumettre intégralement et dégagent les organisateurs de toute responsabilité pour les frais ou dommages causés envers eux-mêmes ou aux tiers qui pourraient se dérouler au cours de cette manifestation.
 Ils déclarent ainsi renoncer à tout recours contre les organisateurs, pour quelque motif que ce soit.
 L'organisateur décline TOUTE responsabilité envers la conduite du concurrent dont l'allure est totalement libre.
 Le conducteur déclaré du véhicule susmentionné reconnaît circuler sous le couvert de sa propre assurance et être régulièrement en ordre d'immatriculation et de contrôle technique civil, documents tous en cours de validité.
 Cette épreuve d'orientation nocturne et de navigation cartographique n'est ni une épreuve de vitesse, d'adresse ou de régularité, ni une compétition sportive. Les participants circulent sur routes ouvertes à la circulation normale et se doivent donc de respecter les limitations en vigueur sans provoquer quelconque trouble de l'ordre public.
 Tout comportement jugé dangereux, toute infraction constatée ou acte anti sportif sera passible d'exclusion !

Fait à le/...../.....

Signatures obligatoires des 2 membres de l'équipage, précédées de la mention manuscrite : « Lu et approuvé ».

Nom, Prénom (conducteur)

Nom, Prénom (navigateur)